



Droit de Naître

Sommaire

Etats-Unis : le *Planned Parenthood* désavoué
pages 1 et 2

France : demandes de suppression des subventions publiques attribuées au *Planning familial*
page 2

L'avortement TGV définitivement adopté au Parlement
pages 3 et 4

Le livret de *Droit de Naître* « 50 questions et réponses sur le Post-Avortement »
page 4

Le courrier des amis de *Droit de Naître*
page 5

Vers une criminalisation progressive de la dissidence pro-vie
page 6

Le financement public du *Planning familial* américain dans le collimateur

Dans notre dernier numéro, nous vous avons informé des dérives de *Planned Parenthood*, le partenaire américain de notre *Planning familial*. Une opération d'infiltration qui a débouché sur une série de vidéos hallucinantes a révélé que l'organisme utilise la procédure d'avortement de naissance partielle afin de vendre intactes des parties des corps de fœtus avortés. De plus, *Planned Parenthood* n'obtiendrait pas toujours le consentement préalable des mères pour le supposé « don d'organes ».

La large participation de l'organisme pro-avortement dans ce qui s'apparente à une association de malfaiteurs en vue de contourner la loi et gagner de l'argent a provoqué un tel scandale que les responsables politiques, particulièrement au sein du Parti Républicain, se sont sentis contraints de prendre diverses initiatives en vue

(suite page 2)

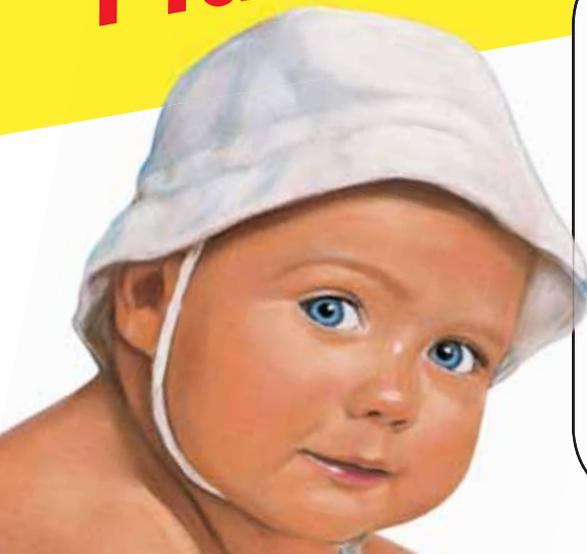
STOP aux interventions du *Planning familial* à l'école !

Le *Planning familial* est aujourd'hui agréé par le ministère de l'Éducation nationale pour intervenir en milieu scolaire dans le cadre d'un partenariat signé le 11 avril 2013 pour une durée de 3 ans.

Ce partenariat permet aux « conseillères » du *Planning familial* de dispenser aux jeunes adolescentes au moins trois séances par an d'initiation à l'avortement et pour leur enseigner où et comment se faire avorter.

Le gouvernement ne doit pas renouveler son partenariat avec le *Planning familial*, dont l'échéance arrive dans moins de 6 mois. La neutralité de l'école doit être respectée en faisant disparaître les « conseillères » du *Planning familial* du milieu scolaire !

C'est pourquoi *Droit de Naître* s'efforce en ce moment de mobiliser ses adhérents autour d'une pétition adressée au Premier Ministre et au Ministre de l'Éducation nationale, demandant tout simplement de ne pas renouveler ce partenariat scandaleux.



de supprimer le financement public de l'organisme qui reçoit 500 millions de dollars annuels rien que du gouvernement fédéral.

►► **La majorité des Américains préfèrent que l'argent public aille à des établissements de santé qui ne réalisent pas d'avortements**

Le Sénat a voté début décembre une loi pour interdire le financement public de l'organisme, mais deux semaines après, à la Chambre des députés, l'opposition et le gouvernement ont fait un compromis pour approuver le budget fédéral aux dépens de cette mesure.

Cependant des Etats comme le Texas ont entrepris des démarches

pour retirer les fonds alloués au *Planned Parenthood* au titre de l'assurance maladie sur la base « d'informations dignes de crédit indiquant un usage persistant de pratiques de facturation illégales ». Le mastodonte a réagi judiciairement en clamant une rupture abusive de contrat.

Même si l'organisme gagne sur le plan judiciaire, il a déjà perdu la bataille devant l'opinion. Un sondage conduit par l'Université Robert Morris a révélé que la majorité des Américains préfèrent que l'argent public aille à des établissements de santé qui offrent les mêmes services sanitaires mais qui ne réalisent pas d'avortements. ■



Plus un centime pour le Planning !

L'avortement vient de s'inventer dans l'actualité nationale. Marion Maréchal-Le Pen a en effet évoqué ce 17 novembre, à Marseille, lors d'un meeting organisé par la *Manif pour Tous*, la nécessité de revoir les subventions accordées par la région au *Planning familial*.

A juste titre, la députée du Vaucluse a déclaré que des mouvements comme le *Planning familial* sont « des associations politisées, qui véhiculent une banalisation de l'avortement ». Cette prise de position courageuse l'a exposée à d'affligeantes critiques y compris à l'intérieur de son propre parti.

Depuis de nombreuses années, en parallèle avec sa lutte pour l'abrogation de la loi Veil, *Droit de Naître* demande que soient supprimées les subventions publiques grasses attribuées au *Planning familial*. Loin de servir le bien

commun, cette organisation se présente elle-même comme « un mouvement militant (...) qui défend le droit à l'avortement ». Le fait qu'elle subsiste grâce à l'argent du contribuable – alors même que de nombreuses associations aidant les mères en situation de détresse ne reçoivent aucun subside – est un véritable scandale national !

C'est donc tout naturellement que *Droit de Naître* se félicite des propos de Mme Maréchal-Le Pen et lui apporte son soutien pour ceux-ci. Nous sommes persuadés qu'ils répondent à une véritable attente des Français, lassés par l'élimination de 220 000 enfants à naître chaque année.

La paix civile, à laquelle chacun aspire en cette période de trouble, commence par le respect des plus fragiles. Il est grand temps que l'ensemble de la classe politique en tienne compte. ■



L'avortement TGV définitivement adopté au Parlement



Le Centre de contrôle et prévention des maladies, un des plus importants services du ministère américain de la santé, vient de révéler qu'aux Etats-Unis le nombre d'avortements en 2012 a chuté de moitié par rapport au pic des années 1980. Et cela bien que la population du pays soit passée de 230 à 320 millions d'habitants dans la même période.

Le ministère espagnol de la santé a indiqué, à son tour, que le nombre d'avortements outre-Pyrénées a chuté pour la troisième année consécutive, en revenant au chiffre de 2005. La chute est d'autant plus significative qu'elle est particulièrement notoire chez les femmes âgées de moins de 19 ans et cela bien que les mineures n'aient plus besoin d'autorisation parentale.

Parallèlement en Italie le pourcentage de médecins qui refusent de pratiquer l'avortement en invoquant l'objection de conscience, qui était de 58% il y a dix ans, se situe désormais à 69% au niveau national et arrivent même à 90% dans les régions de Rome et Naples.

Mais le Parlement français reste imperméable à cette évolution – résultat d'une prise de conscience de ce qu'est l'avortement – et vient d'approuver de façon définitive le 17 décembre dernier le projet de loi de Mme Marisol Touraine qui fait sauter les derniers verrous que Simone Veil avait installés pour faire approuver sa loi.

En allant plus loin que les souhaits de la députée socialiste Catherine Coutelle (« il faut lever tous les freins à l'IVG, qui est au cœur du droit des femmes à disposer de

leur corps »), le Parlement a profité de l'occasion pour donner un coup d'accélérateur à la locomotive du tout-avortement, qui continue à faire bon an, mal an, 220 mille victimes en France.

Aux trois mesures graves du projet de loi initial, à savoir, la suppression du délai de réflexion préalable à l'avortement, l'autorisation d'avortements chirurgicaux dans des simples centres de santé et la délivrance de la pilule abortive du lendemain dans les lycées, trois nouvelles atteintes au droit à la vie ont été ajoutées par voie d'amendements au cours des dernières discussions :

- L'obligation imposée aux agences régionales de santé de forcer par contrat les établissements de santé à atteindre un quota minimum d'avortements par rapport au volume de naissances dans leur maternité ;
- L'autorisation aux sages-femmes de réaliser des avortements chimiques ; et
- La création d'un nouveau régime de recherches sur l'embryon dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation qui ne s'oppose plus à ce que l'embryon humain soit détruit par les interventions des chercheurs et qui n'est plus soumis au contrôle de l'Agence de la Bio-médecine.

Ces profondes modifications ont été ajoutées en catimini, sans un véritable débat public, et sans qu'une étude d'impact vérifie le prix médical, psychologique et social à payer.

Lors de la dernière discussion au Sénat, le ministre de la Santé, Mari-

« Les Nouvelles de
Droit de Naître »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.

ISSN : 1283-699

Directeur de la publication :

M. Fernandez

Comité de rédaction :

M. Georges Martin

Edité par *Droit de Naître*,

association loi 1901,

constituée le 21 septembre 1995,
durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social :

39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie

Tél. : 0 800 880 521

Fax : 01 47 68 84 79

E-mail :

contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170

Châteauneuf-en-Thymerais

RCS C383983798

50 Questions et réponses sur le Post-Avortement



sol Touraine, s'est même félicité de la « fermeté » de la Haute Assemblée face « aux sirènes conservatrices toujours fortes quand on touche aux droits des femmes, notamment à celui de disposer de leur corps ».

La Secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes voit, elle, dans la nouvelle législation une fenêtre d'opportunités : « Avec Marisol Touraine, a-t-elle déclaré, nous avons choisi d'élargir le type de professionnels qui peuvent pratiquer l'IVG médicamenteuse ou chirurgicale. **C'est un bouleversement qui ouvre aussi beaucoup plus de possibilités.** »

C'est vrai : un abîme appelle toujours un autre abîme...

Reste une petite lueur d'espérance du fait que l'opposition, par la voix du député Gilles Lurton, a annoncé, au nom des Républicains, la saisine du Conseil constitutionnel. Aura-t-il le courage de stopper la machine du tout-avortement lancée à très grande vitesse dans la banalisation de l'avortement, à rebours de l'évolution du reste du monde ? ■

Avec le progrès de la science, l'évidence s'est imposée : l'avortement n'est rien d'autre que la mort délibérée d'un être humain innocent. Ce qui est moins connu du public ce sont les ravages de l'avortement chez la femme qui l'a pratiqué : sa vie restera marquée pour toujours par la suppression de la vie de l'enfant qu'elle portait.

Aussi *Droit de Naître* vient de publier le manuel « 50 Questions et réponses sur le Post-Avortement ».

Celui-ci montre très clairement quelles sont les graves conséquences psychologiques que peut entraîner un avortement : elles sont résumées dans ce qu'on appelle le syndrome post-avortement, sur lequel une explication simple et directe, mais en même temps complète, est donnée.

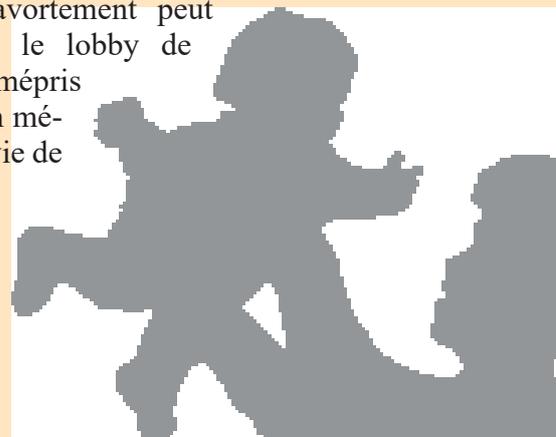
L'ouvrage a été écrit par l'un des principaux experts italiens du syndrome post-avortement, la psychologue Cinzia Baccaglioni.

Diplômé en psychologie communautaire (c'est la discipline qui s'intéresse aux individus dans leurs environnements), le Dr Baccaglioni est psychologue de famille spécialisée dans le syndrome du post-avortement.

Conférencière très recherchée, elle a été parmi les premières à étudier en Italie les conséquences psychologiques de l'avortement sur la femme.

Avec « 50 Questions et réponses sur le Post-Avortement », *Droit de Naître* est désormais en mesure de fournir un instrument utile et complet sur le syndrome post-avortement aux jeunes, aux parents, aux centres de soutien à la vie, aux médecins, aux éducateurs et aux bibliothèques des collèges et lycées, dans le cadre de l'opération UN LIVRE = UN ENFANT SAUVÉ, UNE FEMME PROTÉGÉE.

En niant systématiquement l'impact psychologique grave que l'avortement peut causer chez une femme, le lobby de l'avortement montre son mépris des femmes, en plus de son mépris total pour le droit à la vie de l'enfant à naître.





» « *J'en suis toujours meurtrie...* »

✓ « Juste un petit mot pour vous dire combien je suis concernée car j'ai moi-même avorté et j'en suis toujours meurtrie. Ce qui aurait pu remplir ma vie de joie dans les jours de ma vieillesse (mes bâtons et soutiens, la joie dans mon cœur). Aujourd'hui, je suis seule. J'ai, Dieu merci, trois grands enfants mais ceux qui ne sont plus... j'espère qu'ils sont auprès de Dieu. Cela n'empêche que c'est surtout envers Lui [que j'ai une dette] car je L'ai offensé en tuant la vie. Alors, c'est bien peu que de donner mais cela peut vous aider. Avec une grande joie. » – Mme X.X. de Couiza (11)

» « *En classe de Première professionnelle, pas un mot sur les conséquences psychologiques chez la femme qui avorte !* »

✓ « Je m'occupe depuis plusieurs années de soutien scolaire dans une ZEP de Paris et je suis donc un peu au courant de ce que l'on enseigne aux élèves actuellement. En classe de Première professionnelle – section "aide à la personne" –, pendant des semaines et des semaines, on informe sur les différentes méthodes d'avortement pour arriver à cette conclusion : "Il a fallu 40 ans pour obtenir cette grande conquête sociale, à savoir la législation actuelle sur les facilités de l'avortement !" Pas un mot sur les conséquences psychologiques chez la femme quel que soit son âge, la méthode ou sa situation ! » – Mme C.L. de Paris (75)

» « *Où est le respect des familles ?* »

✓ « Le *Planning* (soi-disant familial) reçoit des subventions pour être un instrument de mort (surtout auprès des jeunes). C'est une honte ! Ici, le *Planning Familial* est invité à parler aux jeunes des collèges : incitation à la débauche. Avec tous les moyens d'éviter les "accidents". Où est le respect des familles ? Si l'Etat doit faire des économies, qu'il arrête de rembourser l'avortement et de donner d'énormes subventions aux associations comme le *Planning Familial*. » – Mme K.C. de Coulaines (72)

» « *Merci pour les copies du livre "50 Questions et réponses sur l'avortement"* »

✓ « Je viens, au nom de l'Association *Visio Divina Togo*, vous dire un sincère merci pour les copies du livre "50 Questions et réponses sur l'avortement". Beaucoup de Prêtres de notre diocèse, à qui nous avons offert des exemplaires de vos livres se proposent volontairement de nous aider en nous permettant d'organiser dans leur paroisse des conférences-débats pour expliquer aux jeunes les dangers de l'avortement ». – Père Magloire Semefia, Togo

LETTRES DE PERSONALITÉS

» M. Jacques BOMPARD, député du Vaucluse :

« J'ai bien reçu la brochure 50 questions et réponses sur le post-avortement. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour ce travail particulièrement intéressant, qui fait part avec raison du caractère dramatique de l'avortement.

Les conséquences tant psychologiques que physiques d'un tel acte se doivent d'être rappelées : en aucun cas, l'interruption de grossesse ne doit être considérée comme un droit ; il s'agit d'un meurtre, comme vous le soulignez parfaitement dans l'introduction de votre brochure, dont la société moderne est la principale coupable.

Croyez bien que je soutiens votre combat pour la vie, que je défends au Parlement. J'y étais d'ailleurs intervenu, en mai 2015, à l'occasion du dépôt de ma proposition de loi sur les solutions alternatives à proposer à l'avortement. Par ailleurs, notez que je vais bientôt interroger le Gouvernement sur cette question. »

» Mme Corinne Imbert, sénatrice de Charente-Maritime :

« J'ai reçu votre courrier accompagné du dernier numéro du bulletin de liaison de Droit de Naître. J'ai bien pris connaissance de cette publication et je vous en remercie.

Concernant l'examen du projet de loi modernisation de notre système de santé au Sénat, j'étais personnellement hostile à la suppression de l'obligation du délai de réflexion d'une semaine pour l'avortement ainsi qu'à l'autorisation donnée aux sages-femmes de pratiquer des avortements par voie chimique. »

» Dr Philippe VITEL, député du Var :

« Je vous remercie infiniment de m'avoir adressé le bulletin trimestrielle d'information. Je l'ai lu avec beaucoup d'attention et je tiens à vous féliciter pour son contenu et sa réalisation. »

Vers une criminalisation progressive de la dissidence pro-vie

Pascal Boistard, attaché parlementaire PS promu secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes, ne limite pas son militantisme féministe radical à des discours à l'ONU en faveur de la reconnaissance universelle du « droit à l'avortement », comme elle vient de le faire devant la session spéciale consacrée au 20^e anniversaire de la conférence du Caire. Elle veut que la « permission de tuer » soit doublée de la réduction au silence des dissidents.

C'est elle qui, avec Marisol Touraine, a fait approuver en août 2014 une extension des dispositions légales sanctionnant l'information de l'entrave à l'avortement.

Même après l'approbation législative de cette mesure liberticide, le supposé droit à l'avortement est encore sous menace, selon la secrétaire d'Etat. « Les attaques, aujourd'hui en France, affirmait-elle il y a environ un an, sont moins frontales, plus insidieuses : ce sont ces sites qui cherchent à se faire passer pour des sites d'information neutre, mais qui jouent en réalité un rôle de propagande anti-avortement. »

Mais elle garantissait que « le gouvernement restera extrêmement ferme sur toutes les tentatives de déstabilisation des femmes qui souhaitent exercer leur droit ou sur les provocations à l'égard des professionnels qui leur permettent de l'exercer ».

Plus récemment, dans une interview pour le *Journal des femmes*, Mme Boistard est revenue sur la guerre menée par le gouvernement contre les informations données par les associations pro-vie sur Inter-

net : « Nous nous sommes battus sur les moteurs de recherche pour arriver les premiers, devant les faux sites d'information », s'est-elle vantée, avant de brandir une menace : « La loi du 4 août renforce les sanctions pour celles et ceux qui empêchent les femmes d'avoir recours à l'IVG devant ou dans les centres. »

Mais le plus grave venait ensuite : « On a le droit d'être contre l'IVG, pas d'empêcher le droit de l'exercer. **La [répression de la] fausse information sur Internet est un sujet très difficile à faire avancer.** La loi avait peu pris en compte ces aspects-là jusqu'à présent. **Nous travaillons sur ce sujet depuis quelques mois : comment les propos et messages diffusés sur Internet peuvent être limités sans porter atteinte à la liberté de cet espace ?** Comment poser des bornes ? C'est compliqué. »

Effectivement, c'est très compliqué. Non pas du point de vue technique : les Chinois sont là pour fournir au rabais les technologies de pointe permettant de museler les dissidents sur la toile. Mais c'est un peu plus compliqué du point de vue juridique ; toutefois elle peut compter sur la complaisance de quelques magistrats ayant une notion très particulière des délits de presse. Mais là où cela grince, c'est du point de vue publicitaire : c'est très compliqué d'organiser la répression sans figurer illico aux côtés des régimes liberticides.

Le comble de l'hypocrisie c'est de prétendre museler la liberté d'expression précisément au nom de... la liberté des femmes ! ■



Le fil de la Vie !

N°Vert 0 800 880 521